

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2025.

Présents élus : Pascal TORRION, Maire, Michèle BETTWY, 1^{ère} adjointe, Paulo BRIGIDA, 2^{ème} adjoint, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE,

Présents administrés : René Bettwy, Pascal Aymard, Bernadette Lovison

La séance commence à 18h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance :

Paulo Brigida est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent.

Après concertation le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

3) Point à rajouter à l'ordre du jour :

M. Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Changement de gestion locative de l'appartement 26 D
Après concertation le conseil approuve à l'unanimité le point à rajouter.

4) Assiette ONF

Pas de vente de prévue cette année sauf affouage.

5) Point ONF : amende après la coupe rase (5 ans après)

En concertation avec l'agent de l'ONF, les plantations faites pour pallier à l'amende après la coupe rase ont été faites.

Mais n'ont pas réussi, beaucoup de pertes et beaucoup de travaux sont fais mais le résultat n'atteint pas les objectifs.

Nous allons demander à la DDT de venir voir sur place pour comprendre sur le terrain.

L'ONF avait mis un terrain d'1 hectare sans plantation, la repousse naturelle se trouve meilleure.

Nous ne prévoyons pas de travaux cette année.

6) Délibération Next'Ads

Le maire explique qu'une délibération doit être prise pour la dématérialisation de nos outils d'urbanisme.
Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

7) Délibération Régisseur

M. Le maire explique que notre 1^{ère} adjointe ne peut pas être régisseuse c'est pourquoi Frédéric Cusin se présente comme régisseur.

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

8) Gestion location de l'appartement 26D

La mairie reçoit beaucoup de demandes par notre locataire de cet appartement.

M. Le maire propose de mettre l'appartement 26D en gestion locative par un notaire.

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2025.

Le coût s'élève à 6% du loyer ht, il faudra signer un nouveau bail, réévaluer le loyer, sachant que le bail est à renouveler le 23 mai de cette année de toute façon.

Des manquements faits par l'ancienne adjointe en charge des locations ont été faits.

C'est pourquoi Michèle (1^{ère} adjointe en charge des affaires locatives) a fait signer le bail avec la mention sans machine à laver. Les diagnostics ont été faits et donnés à la locataire en même temps.

La gestion locative sera simplifiée ainsi que la communication.

Les courriers recommandés ne seront plus d'actualité.

Le notaire est réactif et nous pouvons mettre en place rapidement ce nouveau système de gestion.

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

9) Budget et travaux

Travaux terminés :

- >l'isolation des combles des trois bâtiments,
- >la PAC à la fruitière,
- >mise en place d'une sonnette,
- >boite à clés pour la chaufferie,
- >rambarde du four posée,
- >complément du bouchage des trous de la route de tard,
- >changement de puissance pour la PAC de la fruitière à 12 kW.

Travaux en place :

- >la mise de la vanne d'arrêt d'eau du logement 26 D,
- >le changement du compteur électrique du logement 26D,

Petite aparté : malheureusement la locataire n'est pas souvent présente et la prise de rendez-vous avec les artisans est très difficile. Les travaux qui sont prévus depuis le mois d'octobre sont en attente de prise de rendez-vous avec la locataire, nous espérons que cela sera fait rapidement.

L'accès à la vanne d'arrêt dans la chaufferie sous la mairie est dangereux. Cet accès sera disponible seulement sur prise de rendez-vous pour éviter les accidents dès la pose de la vanne d'arrêt.

- >La pose des portes et fenêtres sur les bâtiments municipaux est prévue la semaine du 10 mars.
- >L'isolation extérieure du bâtiment de la cure, *la pierre de la façade est laissée découverte pour garder l'authenticité de la façade.* En mars cela sera la fruitière et enfin le bâtiment de la mairie en avril.

Lors de la pose de l'isolation extérieure pour les façades de la mairie un arrêté de voirie sera pris pour bloquer la route devant ainsi que les places pour permettre la mise en place de l'échafaudage et du stockage du matériel pour les travaux.

- >Le radar pédagogique va être installé dans un plot béton fait main permettant de bouger le radar à notre gré.
- >La cheminée sera faite la semaine du 03 mars à condition que le temps soit moins pluvieux
- >L'installation des prises sur les poteaux électriques pour les illuminations de Noël. C'est la période promotionnelle pour l'achat de décoration. Le SIEA va venir pour faire un devis pour rajouter 1 prise à Tard, 1 prise à la chappe et 1 prise chemin de chaillonnet.
- >Le relampage du SIEA est bien pris en compte et l'horloge sera mise en route pour éteindre les lumières de minuit à 6 h00 à Tard. Une réponse arrive fin mars début avril.

>SSI, un devis de diagnostic de 1680€ prévoyant une visite et un rapport sera fait rapidement. Il sera envoyé au SDIS, suivant le résultat la salle des fetes passerait en pension gîte et salle de réunion, LO au lieu de ERP.

Travaux à prévoir :

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2025.

- >DECI défense incendie sur la commune en géomembrane, reste à trouver l'endroit idéal Il n'existe pas de subvention mis à part le fond de concours d'HBA,
- >L'installation d'une main courante à la cure dans la montée de l'escalier.
- >L'enfouissement des réseaux à tard un avant-projet est prévu cet été. Ne pas oublier la fibre.
- >Un luminaire avec détecteur de présence pour la boîte à livres
- >Mettre l'électricité au four de Tard mais il faut mettre un compteur et un abonnement.

Questions diverses :

L'appartement 17 bis a une option de location pour avril.

Nous le remeublerons et installerons toutes les commodités pour un logement meublé.

La date du prochain conseil est prévue le 18 mars 18h00.

La séance est levée à 19h30

Prémillieu le 25 février 2025

Le Maire
Pascal TORRION

La Secrétaire de séance
Paulo Brigida

